

N°1265

du 13
SEPTEMBRE
2019



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Mise en œuvre du Projet de développement et de gouvernance minière

50 agents de la SNPT visés par une formation Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement

P.7 Dans la région Maritime

La remise des mini-adductions d'eau potable aux populations se poursuit

P.6 Coopération de défense / Perfectionnement des compétences

19 stagiaires togolais outillés en maîtrise de la topographie militaire par la France

P.3 **Pour élargir son champ d'application**

Le Code de l'enfant à retoucher en 2020

** Trop d'insuffisances : Les mineurs présumés auteurs d'infractions sont, quelquefois, traités de la même manière et dans les mêmes conditions que les adultes...*



Pius Kokouvi Agbétomey, Garde des sceaux, ministre de la Justice

P.4 Après la phase de sensibilisation et de renforcement des capacités

Un plan de fermeture et réhabilitation des carrières et des mines va être élaboré

P.6 Rapport mondial sur l'ODD 8

Le salaire horaire médian des hommes est de 12 % supérieur à celui des femmes

P.4 Après le satisfecit de la mission du FMI dépêchée à Lomé

Les conclusions de la 5^{ème} revue de la FEC examinées en octobre 2019

P.3 A la 100^{ème} session du conseil du cacao, qui discute du juste prix

Un vibrant hommage encore rendu au Togo dans la délocalisation de l'ICCO

Littérature

Armand Gauz consacré Prix
Ethiopile pour Camarade Papa

L'écrivain ivoirien Armand Gauz a remporté le Prix Ethiopile cette année avec son roman *Camarade Papa* (Le Nouvel Attila). L'Ivoirien n'arrête pas de glaner les prix çà et là. Il avait déjà reçu plusieurs prix avec son premier roman, *Debout payé*. Cela porte à quatre (4) les prix remportés par ce livre, après Le Prix Ivoire, Le Grand Prix National de Littérature Bernard Dadié, Le Grand Prix littéraire d'Afrique Noire.

Cette année, ils étaient 5 finalistes pour le Prix Ethiopile : Vert Cru de Toufhat Mouhtaré chez KomEdit, Le Livre d'Aray de Yahia Belaskri chez Zulma, Je suis seul de Beyrouk

rière toute tracée à l'usine pour tenter l'aventure coloniale en Afrique. Dans une " Côte de l'Ivoire " désertée par l'armée française, quelques dirigeants de maisons de commerce négocient avec les tribus pour faire fructifier les échanges et établir de nouveaux comptoirs. Sur les pas de Dabilly, on découvre une terre presque inexplorée, ses légendes, ses pactes et ses rituels...

Un siècle plus tard, à Amsterdam, un gamin d'origine africaine raconte le monde postcolonial avec le vocabulaire de ses parents communistes. Lorsque ceux-ci l'envoient retrouver sa grand-mère et ses racines en Afrique, il croise les traces et



chez Elyzad, *Camarade Papa* de Gauz chez Le Nouvel Attila, et *Frère d'Âme* de David Diop chez Seuil.

Camarade papa est une histoire de la colonisation comme on ne l'a jamais lue. 1880. Un jeune homme, Dabilly, fuit la France et une car-

les archives de son ancêtre.

Ces deux regards, celui du blanc sur l'Afrique et celui du noir sur l'Europe, offrent une histoire de la colonisation comme on ne l'a jamais lue. Gauz fait vivre des personnages tout en contrastes, à la lumière solaire,

Prix

Seize romans français et 11 étrangers
dans la première sélection du Femina

Le jury exclusivement féminin du prix Femina a retenu 16 romans français et 11 romans étrangers pour son prix qui sera décerné le 5 novembre.

Parmi les auteurs sélectionnés par le jury du Femina on relève le nom de Nathacha Appanah, déjà en lice pour le Goncourt et le Renaudot pour *Le ciel par dessus le toit* (Gallimard) et celui de Karine

Tuil qui est dans la sélection du Goncourt pour *Les choses humaines* (Gallimard). Quatre primo-romanciers sont dans la sélection dont Anne Pauly, récente lauréate du prix *Envoyé par La Poste*, qui se trouve également dans la sélection du Goncourt.

L'an dernier, le prix Femina avait été décerné à Philippe Lançon pour *Le lambeau* (Gallimard).

Etranger

La littérature rom pour la
première à la foire de Frankfurt

Du 16 au 20 octobre prochain, à l'occasion de la Foire internationale du livre de Francfort, un pavillon rom sera installé pour la première fois, permettant de découvrir la littérature « de la plus importante des minorités d'Europe ». Le stand de la nation rom sera à proximité de celui du pays invité d'honneur, la Norvège, et profitera ainsi d'une exposition inédite. L'International Roma Writer Association (IRWA), l'association internationale des écrivains roms, annonce l'installation de ce pavillon, pour la première fois, au sein de la Foire du livre de Francfort, un des événements littéraires et

éditoriaux les plus suivis au monde. L'occasion de mettre en lumière des œuvres méconnues, signées par des auteurs membres de la « plus grande minorité d'Europe », rappelle l'IRWA.

Le projet d'intégrer la nation rom au programme de la Foire de Francfort remonte à l'automne 2018 : le directeur de l'événement, Juergen Boos, avait alors sollicité Vėjo Baltzar pour qu'une opération soit mise en place. « Il n'y a pas de nation sans statuts. Il n'y a pas de peuple sans ses auteurs, ses Prix Nobel et ses penseurs », souligne Baltzar dans un communiqué diffusé par l'IRWA.

Nécrologie

Jimi Hope sera inhumé ce
samedi à Lomé

L'artiste de la chanson et plasticien Jimi Hope sera inhumé ce 14 septembre à Lomé, après une veillée funèbre le vendredi soir.

L'artiste est décédé le 5 août dernier, à Paris, des suites d'une lon-

plasticien et a produit de nombreuses œuvres dont les fresques murales d'Amoutiévié, tout près de la Colombe de la Paix.

Une sombre histoire de disputes familiales quant à l'héritage de l'ar-



gue maladie. Auteur de plusieurs albums de rock et de blues, il est classé parmi les plus grands musiciens du Togo, du moins le second après l'emblématique incontournable Bella Bello. Jimi Hope est aussi

tiste aura quelque peu assombri la brillante carrière de Jimi Hope. Hier, le procureur de la République a dû prendre une mesure mettant sous scellé les centaines de tableaux de l'artiste.

Rencontre littéraire

Vulnérâmes d'Antonya
Prince-David à l'IFT de Lomé

Vulnérâmes, le premier album d'Antonya David-Prince, produit par Asrafo Records, est une invitation au voyage. Cette œuvre de textes poétiques mis en musique est un bijou d'une écriture puissante sublimée par les compositions sur-mesure de musiciens originaires du Golfe de Guinée. L'espace d'un après-midi, sur l'esplanade de l'Institut français du Togo, l'artiste vous transportera vers sept destinations aux ambiances variées où elle se dévoilera, sans filet, accompagnée par deux musiciens du Dakode project. Ses textes, authentiques et profonds, seront le prétexte à une conversation autour



de la vulnérabilité.

14 SEPT. / 15H30 | ENTRÉE LIBRE & GRATUITE - LOMÉ

Disparition

Le photographe et cinéaste
américain Robert Frank est mort

Né en Suisse il y a 94 ans, il était l'auteur du plus célèbre et du plus influent des livres de photographie au monde, *"The Americans"*, devenu l'un des monuments visuels du XXe siècle.

Il était l'auteur du plus célèbre et du plus influent des livres de photogra-

tion, qui a rapidement préféré tourner le dos au passé et à la photographie pour s'engager vers des films à la forme libre, souvent nourris de ses tragédies personnelles.

Le photographe et cinéaste Robert Frank est mort lundi 9 septembre à Inverness, au Canada, à l'âge de 94



phie au monde : avec ses images douces-amères et lyriques prises sur les routes des Etats-Unis dans les années 1950, *The Americans*, publié en 1958, est devenu l'un des monuments visuels du XXe siècle. Mais il était aussi un artiste rétif à la consécra-

ans, selon des proches contactés par Le Monde, confirmant une information du New York Times. Il avait marqué non seulement les artistes de son temps, musiciens, photographes, mais aussi l'inconscient d'une génération.

AZIMUTS INFOS

Une nouvelle collision d'étoiles à
neutrons productrice d'or a été observée

Grâce à l'observation de la kilonova derrière la source d'ondes gravitationnelles GW 170817, on sait mieux comment détecter ces explosions en utilisant une signature infrarouge caractéristique. En compulsant des archives, une kilonova observée par Hubble en 2016, et associée au sursaut gamma court GRB160821B, a été découverte.

Vers la fin des années 1960, les satellites Vela lancés pour surveiller d'éventuels tests atomiques dans l'atmosphère ou l'espace – en violation des accords passés qui les interdisaient – font la découverte des fameux sursauts gamma, les gamma-raybursts (GRB) en anglais. On ne commença à comprendre leur nature que des décennies plus tard. Les GRB courts – c'est-à-dire ceux durant quelques secondes tout au plus, par opposition aux sursauts longs durant plus longtemps – sont interprétés comme des collisions d'étoiles à neutrons. On va désigner l'explosion qui en résulte sous le terme de kilonova à partir de 2010 et des signatures spécifiques ont été envisagées. Auparavant, des contreparties dans des bandes autres que gamma pour des GRB courts avaient déjà été observées.

Une kilonova est environ 1.000 fois plus lumineuse qu'une nova, provoquée par une explosion thermonucléaire récurrente à la surface d'une naine blanche accrétant de la matière alors qu'une supernova est environ 100 fois plus brillante qu'une kilonova. On a détecté des candidats au titre de kilonova depuis le début des années 2000 et notamment en 2013. Mais il a fallu attendre l'essor de l'astronomie gravitationnelle et la détection en 2017 de la source GW 170817 par Ligo et Virgo pour conclure que l'on avait vraiment observé pour la première fois une kilonova et que le sursaut gamma court associé, GRB 170817A, détecté à la fois par les satellites Fermi et Integral, était bel et bien le produit d'une collision entre deux étoiles à neutrons. Les ondes gravitationnelles mesurées par les deux détecteurs avaient en effet permis de localiser la collision sur la voûte céleste où la contrepartie en gamma avait été trouvée.

Des kilonovae avec un rayonnement infrarouge caractéristique

Les calculs indiquaient en première approximation qu'une kilonova devait être peu lumineuse dans le visible et dans le domaine des ultraviolets à cause de l'opacité de la matière éjectée par l'explosion. Mais il devait en être tout autrement dans celui des infrarouges proches, ce qui avait d'ailleurs permis à Hubble en 2013 d'observer le sursaut gamma court GRB 130603B et de suggérer que l'on voyait bien associée une kilonova.

En 2016, un sursaut gamma court, GRB160821B, avait aussi été observé avec Hubble et également avec les instruments équipant le télescope Swift (Neil Gehrels Swift Observatory en anglais) un télescope spatial multi spectral (rayons X durs et mous, ultraviolet et lumière visible). Mais, au grand désappointement des astrophysiciens, les émissions dans l'infrarouge ne correspondaient pas aux prédictions théoriques des modèles développés à ce moment-là.

Mais aujourd'hui, en tenant compte des observations faites avec GRB 170817A – qui elles non plus ne collaient pas avec les prédictions de ces modèles dans l'infrarouge –, une équipe dirigée par Eleonora Troja, chercheuse associée au département d'astronomie de l'Université du Maryland, a réexaminé les données concernant GRB160821B. Il s'est avéré que, cette fois-ci, les nouvelles prédictions étaient en bon accord avec les observations : " Nous avons examiné nos anciennes données avec de nouveaux yeux et nous nous sommes rendu compte que nous avions débusqué une kilonova en 2016. C'était un matching presque parfait. Les données infrarouges pour les deux événements ont des luminosités similaires et une échelle temporelle identique ", explique l'astrophysicienne. Hubble avait donc bien photographié à ce moment-là une kilonova !



Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Pour élargir son champ d'application

Le Code de l'enfant à retoucher en 2020

* Trop d'insuffisances : Les mineurs présumés auteurs d'infractions sont, quelquefois, traités de la même manière et dans les mêmes conditions que les adultes...

Late Pater

« Nous avons besoin de la réaction écrite des acteurs de la justice pour enfants, après utilisation de la directive, pour servir de matière à la révision du Code de l'enfant, pour s'assurer que ce Code tient compte de la réalité sur le terrain ». Cette déclaration du Directeur de l'accès aux droits et à la justice résume l'étape actuelle et à venir du processus de modification du Code de l'enfant. Le 2 septembre 2019 à Tsévié, pour le compte de la région Maritime, la Direction de l'accès aux droits et à la justice a organisé un atelier de vulgarisation des directives nationales de la justice pour enfants au Togo. Objectif : outiller les acteurs de la justice pour mineurs en renforçant leurs capacités en vue d'une meilleure professionnalisation de leurs prestations. Cofinancé par l'Union européenne et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le projet de vulgarisation des directives nationales a été déjà animé à Sokodé, Kara et Dapaong et va se tenir dans la ré-

gion des Plateaux, particulièrement à Atakpamé et Kpalimé.

Un constat à la base de l'initiative : le Code de l'enfant, adopté en 2007, comporte des lacunes qui entravent la concrétisation de la promotion de la protection et la prise en charge des enfants en contact avec la loi notamment les enfants auteurs, victimes ou témoins d'infractions et les enfants en danger ou en situation difficile. Par exemple, le Code est muet sur les cas de délits liés aux enfants sorciers, l'adoption, l'inceste, l'influence des réseaux sociaux, etc. D'où l'urgence de s'approprier le contenu des directives, l'utiliser et le compléter, en lien avec la dynamique de révision du Code de l'enfant voulue par le gouvernement en 2020. Le processus se veut donc inclusif, en cohérence avec la Convention internationale des droits de l'enfant et les instruments internationaux pertinents dans le domaine.

Le document des directives nationales de la justice pour enfants se veut un guide des bonnes pratiques recensées qui peuvent servir de

références aux acteurs de la justice pour enfants. Les directives nationales concernent aussi bien les enfants en conflit avec la loi que les enfants victimes, en danger, en situation difficile et témoins et doivent servir d'outil pédagogique à tous les acteurs de la justice juvénile que sont les magistrats et les auxiliaires de justice (avocats, officiers de police judiciaire), les travailleurs sociaux et autres intervenants y compris les enfants, afin de leur permettre d'appliquer de manière plus effective et plus protectrice les lois applicables aux enfants. Elles ont été élaborées sur l'initiative du ministère de la Justice et leur utilisation doit permettre d'alimenter une révision pragmatique du Code de l'enfant.

Le cadre normatif international et régional protecteur des enfants en conflit avec la loi renvoie à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, entrée en vigueur le 2 septembre 1990 ; les « Règles de Beijing » du 29 novembre 1985 sur l'administration de la justice pour mineurs ; les « Principes Directeurs de Riyad » du 14



décembre 1990 qui mettent l'accent sur la protection précoce et les mesures de prévention en faveur des enfants en état de risque social ; les « Règles de Havane » de 1990 qui visent à parer aux effets néfastes de la privation de la liberté en garantissant les droits fondamentaux de l'enfant ; la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, entrée en vigueur le 29 novembre 1999, etc. Le Togo a ratifié divers instruments relatifs aux droits et à la protection de l'enfant, qu'il a intégré

dans le cadre normatif national : la Constitution togolaise du 14 octobre 1992 (dont l'article 33) ; la loi du 2 mars 1983 portant code de procédure pénale, traitant de façon générale les questions de procédure devant les juridictions répressives. La loi du 6 juillet 2007 portant Code de l'enfant constitue un cadre juridique harmonisé avec les standards internationaux de protection et de promotion des droits de l'enfant. Elle est un instrument spécifique de protection des droits de l'enfant au Togo qui prend en compte non seulement la protection des droits de l'enfant, mais également sa promotion à travers divers organes et institutions tant publics que privés. Elle régit les domaines civil, social, pénal et procédural de protection des droits de l'enfant. Sur le plan institutionnel, elle détermine les organes éventuels qui peuvent intervenir dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Elle a donc le mérite de rassembler, dans un unique document, tous les textes nationaux de protection et de promotion des droits de l'enfant, et prend également en compte les grands principes universellement reconnus en la matière. La loi du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal renforce certaines dispositions relatives aux infractions commises sur les enfants.

Mais l'existence d'une justice spécialisée pour mineurs au Togo, avec des acteurs et des institutions appropriés à toutes les étapes de la prise en charge de l'enfant en conflit avec la loi, connaît des insuffisances. Les mineurs présumés auteurs d'infractions sont, des fois, traités de la même manière et dans les mêmes conditions que les adultes. Ils peuvent être victimes de mauvais traitements dans les lieux de garde à vue ou de détention ; leur séparation d'avec les adultes n'est pas systématique. L'enfant en conflit avec la loi peut notamment se voir infliger les mêmes peines que celles pouvant être infligées à l'adulte, pour les mêmes infractions commises dans les mêmes conditions. La nomination des juges pour enfants n'a pas été suivie de la mise à disposition des greffiers et la plupart des prisons et tribunaux n'ont pas de services sociaux, susceptibles d'accompagner les enfants en proie au traumatisme de l'incarcération. Ces circonstances agissent négativement sur les chances de réhabilitation et de réinsertion socioéducative ou professionnelle de l'enfant en

conflit avec la loi. En plus, la justice rétributive/répressive – qui est plus attentive à l'infraction elle-même qu'aux personnes impliquées – est préférée à une justice restauratrice/réparatrice qui vise à restaurer l'équilibre dans les relations endommagées (entre la victime, l'auteur de l'infraction et la communauté).

En conduisant les acteurs vers un Code modifié, les directives traitent aussi des cas des enfants victimes, en danger, en situation difficile et témoins. En l'état actuel de la législation togolaise, il n'existe pas de procédure spécifique ni particulière lorsqu'il s'agit de la protection judiciaire de l'enfant victime d'infraction ou de l'enfant témoin. En ce sens que lorsque, l'enfant est victime ou témoin dans une procédure pénale impliquant un ou des auteurs majeurs, le cas est traité de façon générale comme s'agissant de victime ou témoin adulte. Même s'agissant des cas où serait impliqué un parent ou une personne ayant autorité sur le mineur, aucune mesure n'est prise pour sauvegarder les droits de la victime. Néanmoins, étant partie à la plupart des conventions et traités relatifs aux droits de l'enfant, des exigences sont inscrites en la matière pour une prise en charge efficace et efficiente de l'enfant victime ou témoin d'infractions. Ainsi, en prenant en compte des dispositions du code de l'enfant de 2007, à la protection judiciaire de l'enfant en danger ou en situation difficile, on assimile l'enfant victime ou témoin à ce type d'enfant, pour leur en faire bénéficier toute légalité.

Aujourd'hui, l'un des défis majeurs en matière de justice pour mineurs au Togo est la prise en charge des enfants auteurs d'infractions. Depuis 2007, le cadre normatif national a été renforcé et mis plus ou moins en conformité avec les exigences au plan régional et international. Toutefois, il a été noté, à l'épreuve de la pratique, que des difficultés se font ressentir. Les directives pour les enfants en conflit avec la loi viennent non seulement comme une réponse mais aussi comme un apport à la pratique de prise en charge de ces enfants. De la procédure de prise en charge des enfants en conflit avec la loi au rôle des différents acteurs de la justice juvénile, en passant par les mesures de protection, les directives nationales font ressortir les démarches à suivre ainsi que les procédés de bonnes pratiques qui peuvent inspirer. La prise en charge de l'enfant en conflit avec la loi fait aussi intervenir différents acteurs dont les rôles ne sont pas forcément ou clairement définis dans le code de l'enfant ; les directives font l'effort d'apporter un éclaircissement à chacun des acteurs. « Il est urgent, dans la révision prochaine du Code de l'enfant, que les insuffisances constatées puissent être comblées en ayant soin de se servir des bonnes pratiques », conclut le document consulté par L'UNION.

A la 100ème session du conseil du cacao, qui discute du juste prix

Un vibrant hommage encore rendu au Togo dans la délocalisation de l'ICCO

Late Pater

Le conseil de l'Organisation internationale du cacao (ICCO) tient sa 100^{ème} session. Un grand rendez-vous, par le profil des personnalités réunies ce 10 septembre 2019 dans la capitale ivoirienne, Abidjan : le vice-président ivoirien, Daniel Kablan Duncan ; le ministre ivoirien du commerce et de l'industrie, Diarrassouba Souleymane ; le représentant de l'Union européenne, président du conseil international du cacao et porte-parole des pays importateurs, Philippe Fontayne ; le représentant des transformateurs du cacao, Régis Maritan ; le représentant permanent de Côte d'Ivoire auprès des organisations internationales des produits de base à Londres, porte-parole des pays producteurs de cacao, Aly Touré, etc. En tout, plus d'une cinquantaine de producteurs, importateurs, transformateurs et négociants de cacao. Et une rencontre encore décisive, au vu de la récurrente question du juste prix à procurer aux producteurs.

Les différentes positions exprimées ont bien confirmé la bataille qui se mène autour de la volatilité des coûts du cacao. Daniel Kablan Duncan invite tous les producteurs, transformateurs et intermédiaires de l'industrie cacaoyère à tout mettre en œuvre pour que le cacao produise des revenus rémunérateurs aux producteurs « car un juste prix est indispensable pour favoriser la consommation sans décourager les producteurs ». Les producteurs et les consommateurs étant liés dans

un partenariat gagnant-gagnant pour assurer la viabilité et la durabilité de l'industrie cacaoyère. Et sur 100 milliards de dollars que génère l'industrie du cacao, seulement 5% reviennent aux producteurs. Simplement, « c'est un scandale ; cette donne doit changer et elle changera », promet Aly Touré. De son côté, en lien avec cette obligation de veiller à la répartition équitable de la valeur ajoutée du cacao, de garantir une juste répartition des revenus et des charges, Philippe Fontayne maintient que « l'ICCO se doit de relever de toute urgence ce défi ».

Déjà, le président du conseil international du cacao se réjouit de ce que la Côte d'Ivoire et le Ghana – qui enregistrent les deux tiers de la production mondiale – mettent au centre de leur réflexion le revenu décent à attribuer aux producteurs, avant la fixation des prix de vente de leur production sur les marchés internationaux.

Tout en félicitant les quatre principaux pays européens importateurs et consommateurs de cacao qui ont décidé de créer une alliance pour le revenu vital qui devrait continuer à promouvoir l'amélioration du revenu des paysans.

Bref, à Abidjan, il s'est agi de définir des stratégies de sauvegarde de la filière café-cacao et surtout de prendre des mesures idoines au profit des producteurs. A juste titre, la réunion devrait permettre de revisiter et d'adopter le plan stratégique quinquennal d'actions. Le tout, dans un environnement où le changement climatique, la valorisation du



MM. Enselme Gouthon et Daniel Kablan Duncan, le 10 septembre à Abidjan

cacao, la volatilité des coûts et la promotion des produits du cacao s'entremêlent. D'où l'appel de Daniel Kablan Duncan à « trouver des solutions et alternatives durables ».

Au-delà de tout, les producteurs continuent de se réjouir de la délocalisation du siège de l'ICCO à Abidjan en 2017. A cette 100^{ème} session, le porte-parole des pays producteurs de cacao a, à nouveau, remercié le gouvernement ivoirien pour les efforts consentis et les personnalités présentes qui ont contribué à la signature de l'accord de siège. Particulièrement, Aly Touré a rendu un vibrant hommage au Togo et à son porte-voix Enselme Gouthon, de surcroît Secrétaire général du Comité de coordination pour les filières café et cacao (CCFCC-Togo), pour sa haute contribution au processus de délocalisation du siège, de Londres à Abidjan. Entamé en 2002 sous la présidence de M. José Antonio Martínez de la République Dominicaine, ce processus n'a été effectif

qu'en 2015 sous la présidence de M. Enselme Gouthon, durant l'année cacaoyère 2014-2015. C'est lui qui a habilement géré les contingences lors des travaux de la 90^{ème} session ordinaire du conseil, en septembre 2014 à Londres, qui ont consacré la délocalisation. Il lui a fallu trouver les techniques pour amener les pays consommateurs, majoritaires et réfractaires à la délocalisation au départ, à approuver la décision finale. Comme récompense, un trophée en or, fait en cabosse de cacao, représentant la plus haute distinction de l'ICCO, avait été décerné, en reconnaissance officielle pour la présidence de ladite session.

En rappel, l'ICCO est une organisation intergouvernementale créée en 1972 sous l'égide des Nations Unies, avec pour mandat de réglementer le commerce international du cacao et de veiller à une stricte mise en application des accords internationaux sur le cacao conclus par ses pays membres.

Après le satisfecit de la mission du FMI dépêchée à Lomé Les conclusions de la 5^{ème} revue de la FEC examinées en octobre 2019

Late Pater

Dirigée par Ivohasina Fizara Pazafimahefa, une équipe du Fonds monétaire international (FMI) a séjourné à Lomé du 28 août au 10 septembre 2019 dans le cadre de la cinquième revue du programme soutenu par une Facilité élargie de crédit (FEC). Elle a eu des entretiens et mené des discussions avec les autorités nationales : le Premier ministre Korri Sélom Klassou ; Sani Yaya, ministre de l'Économie et des finances ; Mme Ayawovi Demba Tignokpa, ministre de la Planification du développement et de la coopération ; Kossi Ténou, directeur national de la BCEAO pour le Togo. En plus d'autres hauts fonctionnaires de l'administration, des hauts responsables de la BCEAO et de la Commission bancaire, ainsi que des représentants du secteur privé et des partenaires au développement. Les discussions ont été constructives, dit-elle.

A la fin de la visite, M. Pazafimahefa a fait la déclaration suivante : «Des progrès satisfaisants ont été relevés au cours des discussions et ils se poursuivront dans les semaines à venir. À l'issue des discussions en cours, le Conseil d'administration du FMI pourrait examiner les conclusions de la cinquième revue de la FEC en octobre 2019. Après une forte décélération en 2017 due aux tensions sociopolitiques, l'activité économique a repris en 2018 et cette reprise s'est poursuivie au premier semestre de 2019. La croissance économique devrait s'accroître légèrement, passant de 4,9% en 2018 à 5,3% en 2019. L'inflation était de 0,6% en juillet 2019. L'important effort budgétaire amorcé en 2017 s'est poursuivi



MM. Sani Yaya et Ivohasina Pazafimahefa

à fin juin 2019. Le recouvrement des recettes a atteint l'objectif visé en juin et les dépenses globales ont été inférieures aux prévisions. Si les politiques actuelles sont maintenues au second semestre de 2019, le Togo respectera, pour la troisième année consécutive, le critère de convergence relatif au déficit budgétaire de 3% du PIB fixé par l'UEMOA. Le cadrage budgétaire pour 2020 vise un déficit budgétaire global légèrement inférieur à 2% du PIB. Les efforts d'assainissement budgétaire ont permis de réduire la dette publique ; la poursuite de ces efforts contribuera à réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette.

Les réformes structurelles budgétaires progressent. Les réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes visent à renforcer les recettes permanentes ; les autorités sont déterminées à mettre en œuvre des mesures fondées sur les recommandations issues d'un diagnostic de l'administration des recettes effectué récemment. L'Office togolais des recettes se propose de renforcer le cadre de conformité volontaire ; la dématérialisation des procédures douanières sera accélérée ; les déclarations et les paiements en ligne seront facilités ; et les services aux contribuables seront

améliorés. Du côté des dépenses, il sera mis en œuvre les principales mesures découlant de la revue des dépenses achevée récemment ; des dispositions seront prises pour remplir les conditions préalables pour une transition harmonieuse vers l'instauration du budget-programme et élargir le champ du compte unique du Trésor.

Malgré quelques retards, la mission se félicite de l'engagement du gouvernement à poursuivre la privatisation des deux banques publiques. Le succès de cette privatisation permettra de préserver la stabilité du secteur financier et de réduire les risques pour le budget de l'État. Le gouvernement entend prendre des mesures pour lutter contre le taux élevé de créances en souffrance, suivre de près les principaux indicateurs de solidité financière et prendre les mesures nécessaires, le cas échéant.

La mission se félicite des progrès accomplis récemment par le Togo dans l'amélioration du climat des affaires ; la poursuite des efforts dans ce domaine sera essentielle pour atteindre les objectifs du Plan national de développement et contribuera à promouvoir une croissance économique inclusive».

Après la phase de sensibilisation et de renforcement des capacités Un plan de fermeture et réhabilitation des carrières et des mines va être élaboré

Late Pater

Sur une partie des fonds alloués par la Banque mondiale au profit du Projet de développement et de gouvernance minière (PDGM), le guide d'élaboration d'un plan de fermeture et de réhabilitation des carrières et des mines au Togo sera conçu. Dans ce sens, le choix du consultant individuel qui s'en chargera va intervenir à la fin de l'avis à manifestation d'intérêt qui court du 3 septembre au 3 octobre 2019.

Comme principales tâches, le consultant devra faire la revue documentaire dans le domaine de la gestion, de réhabilitation et de la fermeture des mines et des carrières ; faire une étude comparée des procédures et documents existants dans les pays voisins et d'autres pays reconnus comme ayant une avancée notable en matière de gestion des mines et des carrières ; organiser des rencontres avec les personnes ressources des institutions clés pour recueillir les informations sur la gestion durable des mines et des carrières ; organiser des visites de terrain pour observer certains sites miniers et carrières exploités ou en exploitation et consulter les populations riveraines, les opérateurs miniers et les autres parties prenantes pour recueillir leur avis sur les techniques de réhabilitation et de fermeture ; faire une analyse des données recueillies ; élaborer un projet de guide d'élaboration d'un plan de réhabilitation et de fermeture ; faire des propositions pour l'intégration du guide dans le système de réglementation du ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature et du ministère des Mines et des énergies ; faire valider le guide élaboré et les propositions de la réglementation ; sensibiliser et former les



Une carrière de sable

autorités (formation des secrétaires généraux et des directeurs de cabinet des ministères en une session d'un jour, formation des maires en deux sessions d'un jour chacune dont une au Nord et l'autre au Sud) ; sensibiliser et former les opérateurs miniers (formation des agents des sociétés minières et des carrières en deux sessions dont une au Nord et l'autre au Sud) ; concevoir un support de formation sur les techniques de réhabilitation et de fermeture des carrières à ciel ouvert, particulièrement les carrières de sable en les adaptant au cas du Togo, et former les agents de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) et de la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG) sur ces techniques en une session de trois jours. A noter que le guide élaboré doit s'appliquer à tous les sites miniers quel que soit le type d'exploitation ou son emplacement (stabilité physique, stabilité chimique, utilisations futures du site, aspect esthétique du site après la fermeture).

La mission du consultant va durer 75 hommes-jours répartis sur quatre mois calendaires, à compter de la date de notification du contrat approuvé.

La démarche est une recommandation du rapport final de l'évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur minier au Togo, datant de novembre 2018. Les populations dans les zones d'influence des activités minières contestent la non-réhabilitation des sites exploités. Les anciennes carrières de phosphate non-réhabilitées illustrent cette problématique, avec une détérioration du paysage et une perte de végétation due à l'exploitation de phosphates, calcaire et matériaux de construction. L'exploitation artisanale des matériaux de construction (sable, gravier), de l'or, diamant (primaire et alluvionnaire), quartzite, etc. se fait généralement à ciel ouvert ou en puits et galeries. Les travaux miniers consistent à dégager des grands volumes de terres stériles surmontant le gisement ; les remaniements de terres perturbent la structure et la fertilité des sols, souvent la source d'érosion et de perte de terres agricoles. Les trous étant laissés sans aucune réhabilitation, le comblement, nivellement et reboisement des cavités dans les zones exploitées n'étant pas réalisés. Pire, ces puits et galeries sont souvent creusés d'une manière désordonnée.

Mise en œuvre du Projet de développement et de gouvernance minière

50 agents de la SNPT visés par une formation Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement

La Banque mondiale envisage de porter, sous peu, son assistance à la Société nouvelle des phosphates du Togo (SNPT) à mettre en œuvre le processus Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE). La démarche se situe dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de développement et de gouvernance minière (PDGM). A terme, dans un délai de quinze (15) mois environ, il est attendu la formation, en deux sessions distinctes, de cinquante (50) formateurs de la société des phosphates, soit vingt-cinq (25) du site de Hahotoé et autant du site de Kpémé, bien outillés en connaissance et exigences des normes QHSE liées à leur domaine d'activités. Il est, en outre, attendu que soit établi une politique et un Dossier d'appel d'offres du système électronique de management en QHSE soit disponible pour la Société nouvelle des phosphates du Togo.

Pour ce faire, il sera procédé à une revue documentaire des analyses environnementales et sociales existantes de la SNPT, tels que l'évaluation environnementale et sociale

stratégique du secteur minier au Togo datant d'octobre 2018, l'audit environnemental et social de la société datant de juillet 2017, le Cadre de politique de réinstallation pour le secteur minier et autres études disponibles sur l'exploitation et le traitement des phosphates par la SNPT. Il faudra, par ailleurs, combler les lacunes de ces documents, au nécessaire : faire une évaluation des risques au poste de travail ; proposer un cadre organisationnel pour répondre aux recommandations ; élaborer une politique ainsi qu'un manuel Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ; former sur site les agents formateurs de la SNPT sur le manuel ; développer une stratégie de communication interne QHSE pour l'ensemble du personnel. Enfin, une mission est prévue pour accompagner la SNPT à mettre en place un Système de management QHSE respectant les exigences des référentiels ISO (9001 v.2011, 14001 v.2015, OHSAS 18001 v.2007, 50001 v.2011 et 26000 v.2010). Et développer les Dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition de

logiciel nécessaire à l'installation du système de management QHSE...

Le projet sera financé au titre d'un crédit de l'IDA (Agence internationale de développement, branche de la Banque mondiale) d'un montant équivalant à 15 millions de dollars. Le crédit sera décaissé selon un calendrier quinquennal. Du 4 janvier 2016 (date prévue d'entrée en vigueur) jusqu'au 31 décembre 2020 (date de clôture prévue). Officiellement, l'Objectif de développement du Projet consiste à rationaliser les structures institutionnelles des organisations clés du secteur des industries extractives afin de renforcer leur efficacité et la redevabilité de manière à garantir une gestion efficace du secteur. Les arrangements institutionnels et les organisations touchent plusieurs aspects de la société. A cet effet, les bénéficiaires directs du projet seront le gouvernement togolais, le secteur privé et la société civile, notamment les femmes. Les bénéficiaires directs seront plus particulièrement : (i) les institutions gouvernementales, et leur personnel impliqué dans la gestion du secteur minier qui

profitera d'un renforcement de capacités. Cette mesure concerne, entre autres, le ministère des Mines et de l'énergie, l'Agence nationale de gestion environnementale (ANGE) et l'Office togolais des recettes (OTR) ; (ii) les exploitants artisanaux de mines à petite échelle qui seront en mesure d'améliorer la sécurité, la qualité de la production, la productivité globale et leur valeur commerciale ; (iii) la société civile, notamment des universitaires, des organisations communautaires et non gouvernementales et des institutions qui bénéficieront du renforcement des capacités et de l'amélioration de l'information publique sur l'évolution et les impacts du secteur ; et (iv) les femmes qui seront en mesure de participer à toutes les activités mentionnées plus haut grâce à une aide ciblée, dans le cadre du projet. Plus d'informations sont fournies à ce sujet dans la section de description du projet ci-dessous.

Le contexte togolais du secteur minier

De l'avis du ministère de tutelle, le secteur minier est une composante essentielle du développement écono-

mique du Togo. À ce titre, il constitue un domaine prioritaire d'appui politique du gouvernement. Et les revenus du gouvernement dans le secteur constituaient 4% du revenu total national et l'export constituait 22% des exportations totales du pays. En rappel, le gouvernement a adopté la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), qui établit les secteurs prioritaires dotés d'un fort potentiel de croissance, dont fait partie le secteur minier. Dans le cadre de la SCAPE, le Togo s'est engagé à relever le défi de la gouvernance, de la transparence et de la protection de l'environnement. Il s'emploie par ailleurs à créer les conditions favorables au développement du secteur privé ; un secteur minier caractérisé par la présence historique prédominante du secteur public dans l'exploitation minière du phosphate. Cependant, note-t-on, les investissements du secteur privé, de plus en plus nombreux, tendent à accroître la diversification de ce secteur en entraînant l'exploitation d'autres types de substances minérales.

On cite, çà et là, la pierre à chaux,

le fer et le marbre dolomique qui représentent désormais une part importante du PIB national et des recettes d'exportation. En 2014, le Togo comptait 29 exploitants miniers d'origines diverses. Dix-huit d'entre eux sont spécialisés dans l'exploitation de gisements de substances minérales industrielles et produisent principalement des matériaux de construction. Le nombre d'acteurs dans la mine à petite échelle ne cesse de croître. Les sociétés les plus connues dans le secteur de la petite mine comprennent la mine Granutogo située près de Amelepke, appartenant à une société à majorité allemande, suivie des producteurs de sables SAD et STII (tous les deux du Bénin) et ensuite Global Merchants provenant d'Inde qui est le producteur local principal d'agrégats.

Quant à l'or, ses activités se sont subitement arrêtées depuis août 2018 que les deux sociétés libanaises, WAFEX et SOLTRANS (dotées de permis d'exploitation en validité), ont quitté le pays pour des raisons encore inexplicables, affirme-t-on au ministère des Mines et de l'énergie.

FOOTBALL/MONDIAL 2022

Le Togo et trente-neuf autres qualifiés attendent désormais le tirage au sort

Le tour préliminaire des éliminatoires du Mondial 2022 a livré son verdict mardi en Afrique. 14 sélections ont validé leur billet et elles vont rejoindre en phase de groupes des qualifications les 26 sélections qui étaient exemptées de tour préliminaire.

Hervé A.

Après leur bon nul (1-1) ramené de Moroni, les Eperviers du Togo et Claude Le Roy ont confirmé en s'imposant 2-0 face aux Coelacanthos ce mardi à Lomé. Avec une déviation de Fodoh Laba, envoyée dans son propre but par MDahoma (10, CSC), et un double poteau de Gilles Sunu, le capitaine Djene Dakonam et ses copéquiéris renouent avec les éliminatoires de la Coupe du Monde de la FIFA. En 2015, c'était l'Ouganda qui les avait privés de la phase de groupe.

La principale surprise de ce tour est venue de la qualification historique de Djibouti, face à l'Eswatini (2-1, 0-0). Une seule équipe présente à la CAN 2019 est restée sur le carreau, le Burundi, mais c'est après avoir été éliminé par la Tanzanie, elle aussi présente en Egypte l'été dernier.

De son côté, le Zimbabwe a eu chaud mais il s'en est sorti miraculeusement



face à la Somalie avec un but de Khama Billiat à la 92 minute dans l'un des "chocs" de ce tour.

Les 14 qualifiés issus du tour préliminaire : Malawi, Djibouti, Zimbabwe, Mozambique, Angola, Rwanda, Togo, Guinée Bissau,

Nambie, Soudan, Ethiopie, Tanzanie, Guinée équatoriale, Liberia.

Les 26 sélections exemptées de tour préliminaire : Sénégal, Tunisie, Nigeria, Algérie, Maroc, Egypte, Ghana, Cameroun, RDC, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Afrique du Sud, Guinée, Cap Vert,

Ouganda, Zambie, Bénin, Gabon, Congo, Madagascar, Niger, Libye, Mauritanie, Kenya, Centrafrique.

Le tirage au sort des poules aura lieu ultérieurement (pour l'heure, la Confédération africaine de football n'a pas communiqué à ce sujet).

COUPE UFOA 2019

La Compétition démarre le 28 septembre

Le Sénégal accueille à partir du 28 septembre la Coupe UFOA des Nations (Afrique de l'Ouest). A quelques jours du coup d'envoi, les organisateurs ont exposé les grandes lignes de la compétition lundi lors d'une conférence de presse.

Seize nations africaines seront en compétition à partir du 28 septembre 2019 en terre sénégalaise pour le compte de la Coupe UFOA 2019, un tournoi réservé aux sé-

lections d'Afrique de l'Ouest. A deux semaines de cette compétition sous régionale, le comité local d'organisation a exposé au public sportif, les grandes lignes du tournoi.

Ainsi pour rendre plus visible la Coupe UFOA des Nations, l'intégralité de la compétition sera retransmise en direct sur la chaîne sénégalaise RTS. Les billets d'avion et les frais d'hébergements des nations participantes seront assurés par la chaîne ESPN, par-

tenaire officiel du tournoi, ainsi que par la compagnie Royal Air Maroc (RAM).

En plus des équipes des zones UFOAA et B, le Maroc fera office d'invité en remplacement de la Sierra Leone. Le stade Lat Dior de Thiès servira de cadre pour toutes les confrontations, tandis que les villes de Mbour et Saly feront office de camp de base.

Selon les organisateurs, un budget estimé à 350 millions de francs

CFA est alloué pour l'organisation. Ce qui permettra à l'équipe gagnante de remporter une somme de 100 000 dollars. Une grosse cagnotte!

La "Wafu Cup of Nations" regroupe les nations suivantes : Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger, Mauritanie, Gambie, Burkina Faso, Maroc, Liberia, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Ghana, Cap Vert, Nigeria, Togo et Bénin.

FOOTBALL

Première réunion du groupe de travail conjoint CAF / FIFA

Le président de la CAF, Ahmad Ahmad, et le président de la FIFA, Gianni Infantino, ont ouvert conjointement le 10 septembre 2019 la première réunion du groupe de travail sur les réformes CAF au siège de la CAF au Caire, en Égypte.

Pour la première réunion, les principaux sujets de discussion ont porté sur l'audit, la transparence de toutes les opérations de la CAF, la nécessité de respecter des normes de conformité plus strictes, l'organisation efficace et professionnelle des compétitions, la croissance et le développement du football africain, ainsi que la promotion et le soutien aux 54 associations membres de la CAF.

La réunion a également porté sur la sécurité et la sûreté du football, la gouvernance du football africain et la génération de revenus pour les compétitions et les événements du continent.

S'exprimant lors de la réunion, le



président de la CAF, a remercié les membres du groupe de travail d'avoir accepté d'aider la CAF à accélérer son programme de réformes, en dépit de leurs multiples obligations. " Nous avons rencontré des obstacles qui nous ont obligés à demander l'assistance de la FIFA, c'est pourquoi nous avons également besoin de votre expertise. Ensemble, nous irons de l'avant ", a dé-

claré le président Ahmad.

Le président de la FIFA, Gianni Infantino, a, de son côté, déclaré qu'il soutenait pleinement les travaux du groupe. " Si cette coopération CAF/FIFA réussissait, le football africain susciterait encore plus de convoitise. Vous, membres du groupe de travail, constituez la base sur laquelle sera construit l'avenir du football africain. Nous comptons sur votre sou-

tien, votre passion et votre innovation. "

Les membres de ce groupe de travail sont : Abdoulaye Diop (Mali), Hossam El Shafei (Égypte), Janet Katisya (Kenya), Martin Ngoga (Rwanda) et Anin Yeboah (Ghana). Ils ont eu à discuter les trois principaux axes de coopération définis dans la feuille de route conjointe CAF-FIFA.

Coleman veut des excuses publiques

Christian Coleman est sorti de son silence. Le numéro 1 mondial du 100 m, menacé d'une suspension pour dopage pour trois " no shows " en 12 mois, mais finalement blanchi pour une erreur d'enregistrement de l'un de ses contrôles manqués, s'est exprimé sur son compte Instagram. Il explique que n'avoir jamais pris de produits, même autorisés.

" Je travaille dur à l'entraînement, je bois de l'eau, je me repose et je travaille aussi dur le lendemain, se défend le sprinteur américain. De plus, je n'ai jamais été contrôlé positif et je ne le serai jamais. Je suis le plus grand défenseur du sport propre parce que je sais le sacrifice et ce que cela demande de réussir à ce niveau. " Christian Coleman a également posté sur YouTube une vidéo d'une vingtaine de minutes. " Personne n'est parfait, chacun peut faire des erreurs, moi aussi, je suis un être humain de 23 ans, suggère-t-il. Mais ce qui m'est arrivé n'a rien à voir avec le dopage. Je suis testé 30 à 40 fois par an, je veux que le sport soit propre. "

Très ému mais offensif, il exige des excuses publiques de l'USADA, l'Agence américaine antidopage. " Le patron de l'USADA (Travis Tygart) m'a appelé pour s'excuser de la manière dont ça s'est passé. J'aimerais des excuses publiques, je crois que je le mérite en tant que victime. "

La FIFA en visite en Iran

Les Iraniennes seront-elles bientôt autorisées à se rendre au stade pour y assister aux rencontres de football ? Probable. Selon l'AFP, une délégation de la FIFA doit se rendre " sous peu " dans le pays pour " évaluer les préparatifs " qui permettront aux supportrices de vivre depuis les tribunes la rencontre entre l'Iran et le Cambodge, le mois prochain, dans le cadre des éliminatoires au Mondial 2022.

La Délégation devrait rencontrer la Fédération iranienne de football et sera composée de trois personnes, représentant notamment le département des compétitions de la FIFA et celui de la sécurité. Cette annonce intervient au moment où la justice iranienne lance une enquête sur le décès d'une supportrice de football, qui s'est immolée par le feu la semaine passée.

Sahar Khodayari, 30 ans, surnommée " la fille bleue ", avait été arrêtée l'an dernier en tentant d'entrer dans un stade déguisée en homme pour assister à une rencontre de l'Esteghlal FC de Téhéran. Elle s'est donnée la mort devant un tribunal à Téhéran après avoir appris qu'elle allait passer six mois en prison. Les Iraniennes sont bannies des stades de football depuis la Révolution islamique en 1979.

Les Coréens ont manqué la date limite

Sauf retournement de situation, les deux Corée ne présenteront pas une équipe féminine unifiée en hockey sur gazon aux Jeux de Tokyo 2020. Selon Kyodo News, les deux voisins de la péninsule ont manqué la date limite du lundi 9 septembre, imposée par la Fédération internationale de hockey (FIH) pour engager une équipe unifiée au tournoi de qualification olympique, prévu en octobre et novembre prochain.

Les deux Corée avaient initialement annoncé leur intention de présenter des équipes unifiées dans quatre sports aux Jeux de Tokyo 2020 : aviron, judo, basket-ball et hockey sur gazon féminins. Interrogé par Kyodo News, le CIO a assuré que les discussions étaient toujours en cours avec les comités nationaux olympiques de Corée du Sud et du Nord.

L'organisation olympique a expliqué que tout était encore possible, sous réserve que la Fédération internationale de hockey consente une exception à une équipe coréenne unifiée. Mais selon Thierry Weil, le directeur exécutif de la FIH, la Corée du Sud pourra toujours former une équipe unifiée avec la Corée du Nord, si elle se qualifie pour les Jeux. Mais elle devra en discuter avec le CIO...

Rapport mondial sur l'ODD 8

Le salaire horaire médian des hommes est de 12% supérieur à celui des femmes

* En 2018, le taux de chômage des jeunes était de 12%, contre 4% chez les adultes.

Late Pater

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Au niveau mondial, la productivité du travail a augmenté et le chômage a retrouvé son niveau d'avant la crise financière. Cependant, une croissance lente dans l'ensemble incite à repenser les politiques économiques et sociales pour réaliser les objectifs de grande ampleur de l'objectif 8, en vue d'augmenter les possibilités d'emploi, surtout pour les jeunes ; de réduire les inégalités entre les régions, les groupes d'âge et les sexes ; de diminuer l'emploi informel ; et de promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs.

La croissance économique dans les pays les moins avancés est de nouveau en hausse, mais la cible des 7% est toujours hors de portée. Le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant, qui est un indicateur du niveau de vie moyen, a augmenté au niveau mondial, passant de 1,3% en 2016 à 1,9% en 2017. Cette croissance devrait rester constante à environ 2% jusqu'en 2020. Dans les pays les moins avancés (PMA), l'objectif est d'au moins 7% de croissance du PIB réel. Dans ces pays, le PIB réel est passé d'un taux annuel moyen de 5,8% sur la période 2000-2004 à un taux de 7,1% en 2005-2009, avant de baisser à 4,8% en 2010-2017. La croissance dans les PMA devrait atteindre 5,7% en 2020 grâce à des conditions économiques extérieures favorables et à la stabilité des prix des matières premières, qui encouragent les flux financiers et les investissements dans les projets liés aux ressources naturelles et dans les infrastructures. Cependant, cela reste toujours en deçà de l'objectif. Il est nécessaire d'avoir, dans ces pays, des politiques qui encouragent la diversification économique, afin de garantir une croissance viable à long terme et profitant à tous.

La productivité du travail est en hausse, bien que de grandes disparités soient observées entre les régions. Au niveau mondial, en 2018, la productivité du travail (à savoir le PIB par personne employée) a augmenté de 2,1%, soit la plus importante croissance annuelle depuis 2010. Cependant, de grandes disparités sont observées entre les régions. Entre 2017 et 2018, la production moyenne par travailleur a le plus augmenté en Asie centrale et Asie du Sud (4,8%) et en Asie de l'Est et Asie du Sud-est (4,2%), alors qu'il y a eu peu de changements en Afrique subsaharienne (0,3%) et en Amérique latine et Caraïbes (0,5%).

L'emploi informel demeure un obstacle majeur pour que tout le monde puisse accéder à un travail décent. D'après les dernières données disponibles pour 54 pays en

développement, dans trois quarts des pays, plus de la moitié des personnes ayant un emploi dans les secteurs non agricoles sont employées de manière informelle. Dans près de 70% des pays, la part de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. L'emploi informel a des effets indésirables sur les salaires, la protection sociale, la sécurité au travail, la santé et les conditions générales de travail. Il est associé avec des taux élevés de pauvreté et constitue un obstacle majeur pour réaliser l'objectif d'un travail décent pour tous.

L'écart salarial persistant entre les femmes et les hommes est un rappel flagrant de l'inégalité entre les sexes. Une analyse des dernières données disponibles pour 62 pays montre que le salaire horaire médian des hommes est de 12% supérieur à celui des femmes. En outre, les hommes restent avantagés d'un point de vue salarial pour les principales catégories professionnelles dans 49 pays disposant de données pertinentes. La différence moyenne de rémunération entre les sexes a dépassé 20% chez les cadres et les personnels qualifiés, chez les artisans et autres travailleurs apparentés, et chez les conducteurs d'installations et de machines et les ouvriers de l'assemblage. Les écarts de rémunération entre les sexes s'expliquent par la rigidité des normes sociales et par les attentes culturelles du rôle des femmes dans la société.

Le taux de chômage mondial diminue régulièrement, mais reste élevé dans certaines régions et chez les jeunes. Depuis la crise financière mondiale de 2009, le taux de chômage mondial s'est finalement amélioré. En 2018, il était de 5% au même niveau qu'avant la crise. Cependant, on observe de grandes disparités entre les régions et les groupes d'âge. En 2018, les taux de chômage en Afrique du Nord et Asie de l'Ouest (9,9%) et en Améri-

que latine et Caraïbes (8,0%) étaient plus de 2,5 fois plus élevés qu'en Asie centrale et Asie du Sud (3,2%). Bien que les disparités entre les sexes dans les taux de chômage soient inférieures à 1% au niveau mondial, elles sont alarmantes dans certaines régions telles que l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest, où le taux de chômage des femmes était supérieur de 8 points de pourcentage à celui des hommes en 2018 ; en Amérique latine et Caraïbes, le taux de chômage des femmes était plus élevé à près de 3 points de pourcentage. De surcroît, les jeunes sont trois fois plus susceptibles d'être sans emploi que les adultes. En 2018, le taux de chômage des jeunes était de 12%, contre 4% chez les adultes.

Les talents et l'énergie d'un cinquième des jeunes du monde ne sont pas utilisés efficacement. En 2018, un cinquième des jeunes du monde n'étaient ni étudiants, ni employés, ni stagiaires. En d'autres termes, ils n'étaient pas en train d'acquérir une expérience professionnelle ni ne développaient des compétences à travers des programmes éducatifs ou professionnels durant une période formatrice de leur vie. La situation est des plus graves en Asie centrale et Asie du Sud et en Afrique du Nord et Asie de l'Ouest, où plus du quart des jeunes sont dans cette catégorie.

À cet égard, les différences entre les sexes sont largement répandues. En 2018, les jeunes femmes étaient plus de deux fois susceptibles que les jeunes hommes d'être sans emploi ou exclues de la population active et d'être non scolarisées ou enrôlées dans un programme de formation (le taux de ces jeunes femmes ni étudiantes, ni employées, ni stagiaires était de 30%, contre 13% pour les jeunes hommes). En Asie centrale et Asie du Sud, 46% des jeunes femmes appartenaient à cette catégorie contre 10% des jeunes hommes.

Coopération de défense / Perfectionnement des compétences

19 stagiaires togolais outillés en maîtrise de la topographie militaire par la France

Jean AFOLABI

Du 19 au 29 août 2019, huit (8) spécialistes en artillerie de l'Unité de coopération régionale (UCR) des Eléments français au Sénégal (EFS) ont armé à Lomé un détachement d'instruction opérationnelle au profit de dix-neuf (19) stagiaires, sous-officiers ou militaires du rang gradés, provenant de la batterie de canons de 105 HM2 du Régiment de soutien et d'appui (RSA) ainsi que de la batterie de lance-roquettes multiples du Régiment commando de la garde présidentielle (RCGP) des forces armées togolaises. De sources diplomatiques françaises, le but de cette action de formation était de perfectionner les compétences des participants dans la maîtrise de la topographie, avec comme objectif l'entraînement réel que la batterie du RSA doit conduire au cours du mois de novembre sur le champ de tirs d'Akaba.

Ainsi, durant une dizaine de jours, les instructeurs ont dispensé des cours visant à faire acquérir ou réviser les bases de la topographie : lecture de la carte, utilisation de la



boussole, point de station, détermination des coordonnées d'un objectif... « Les stagiaires se sont révélés studieux et appliqués tout au long du stage. La restitution, à l'occasion d'une sortie terrain, des cours dispensés en salle a permis de constater que tous avaient notablement progressé », précise le partenaire français. Qui rappelle que : « Les stagiaires devront encore entretenir et approfondir leurs connaissances avant de pouvoir exercer efficacement leurs fonctions au sein d'une des multiples cellules que compte une batterie

d'artillerie ».

Cette formation s'est achevée le 28 août par la remise d'attestations de stage en présence du lieutenant-colonel Régis Lacroix, attaché de défense près l'ambassade de France au Togo, et des représentants de l'Etat-major général ainsi que de l'Etat-major de l'armée de terre. La cérémonie de clôture a été l'occasion de partager un déjeuner traditionnel, de féliciter les stagiaires pour leur assiduité et de remercier l'équipe de formateurs des EFS pour leur pédagogie et leur investissement.

Pour répondre aux besoins d'une activité déjà présente dans 20 pays

Asky ajoute le Cap-Vert à son réseau en expansion

Asky va à la conquête du Cap-Vert. Dès le 1er avril 2020, la compagnie panafricaine ouvrira une route entre Lomé et Praia ; en passant par Dakar. A partir de cette date, la filiale d'Ethiopian Airlines proposera trois vols hebdomadaires (lundi, mercredi et samedi) entre les capitales du Togo, du Sénégal et du Cap-Vert. Les vols retour auront lieu le lendemain. La ligne sera exploitée en Boeing 737-800 de 168 places (12 en classe "affaire" et 156 en classe "économie"), rapporte le site spécialisé Newsaero.

Le vol KP010 décollera de l'aéroport international de Lomé Tokoin à 13h00 ; fera escale à Dakar entre 16h25 et 17h05 ; et se posera



finalement au Cap-Vert à 17h25. Au retour, le vol KP011 embarquera de l'aéroport international de Praia à 05h05 ; transitera par Blaise Diagne de 07h25 à 08h05 ; pour enfin débarquer dans la capitale togolaise à 11h30.

Le Cap-Vert deviendra ainsi le 21e pays africain desservi par ASKY. Au départ de son hub de

Lomé, le transporteur dessert déjà le Sénégal, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, le Libéria, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Niger, le Ghana, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Gabon, le Tchad, le Congo, la République Démocratique du Congo et l'Afrique du Sud.

Au regard du succès fulgurant de DHL Africa eShop en avril 2019

L'application d'achats en ligne s'étend à 14 nouveaux pays, dont le Togo

Jean AFOLABI

Depuis son lancement initial en avril de cette année, l'application DHL Africa eShop (<https://www.Africa-eShop.DHL>) a vu croître rapidement sa base d'utilisateurs et a déjà été déployée dans 20 pays d'Afrique subsaharienne (ASS) au cours de ses trois premiers mois d'exploitation. DHL Express (<https://www.DHL.com>) a annoncé, le 11 septembre 2019, que la plateforme novatrice accessible sur ordinateur et sur téléphone mobile est désormais disponible dans 14 pays supplémentaires de la région, ce qui porte à 34 le nombre de pays d'Afrique

subsaharienne ayant accès à la plateforme.

Le PDG de DHL Express pour l'Afrique subsaharienne, Hennie Heymans, affirme que l'adoption de l'application DHL Africa eShop par les utilisateurs a été considérable au cours des cinq derniers mois, pas uniquement au regard du nombre de téléchargements, mais, tout aussi important, du point de vue des volumes de commandes également. "C'est la raison pour laquelle nous sommes très enthousiastes à l'idée de lancer DHL Africa eShop en Angola, au Bénin, au Burkina Faso, au Burundi, au Tchad, en Éthiopie, en Guinée, au Lesotho, au Libéria, au Mali, en

Namibie, au Niger, au Soudan ainsi qu'au Togo", souligne M. Heymans dans un communiqué. Et d'ajouter : "DHL a adopté une approche progressive de déploiement de la plateforme sur le continent, le premier lancement ayant été réalisé dans 11 pays afin de tester la réaction du marché. Celle-ci s'est révélée tellement impressionnante au cours des sept premières semaines d'exploitation qu'elle a engendré l'initiation de la seconde phase, marquée par l'ajout de neuf pays à la liste. Nous sommes une fois de plus en mesure de tirer parti de cet élan pour activer la phase de déploiement la plus importante à ce jour".



Hennie Heymans, PDG de DHL Express

L'application DHL Africa eShop permet aux consommateurs africains de bénéficier d'un accès sans précédent à l'offre de détaillants internationaux sur une plateforme ultrarapide, très pratique et simple d'utilisation, tout en offrant la possibilité de nombreuses marques mondiales d'entrer en relation avec un marché africain captif. Grâce à DHL Africa eShop, les clients africains peuvent procéder à des achats directs en ligne chez plus de 200 détaillants américains et britanniques et se faire livrer à domicile par DHL Express. Cette solution a été élaborée en partenariat avec Link Commerce, une division de Mall for Africa, souligne-t-on.

Pour éviter les accidents de route

Téléphoner ou conduire, il faut choisir

Etonam Sossou

"Allo, je suis au volant ; c'est qui ?" Réponse : "ici l'amende... ou la mort". Ce dialogue, imaginaire, met en exergue la dangerosité de l'usage interdit du téléphone au volant. Mais sur nos routes, à travers le territoire national, ni les amendes infligées aux contrevenants, ni la multiplication des accidents mortels dus à l'uti-



lisation du téléphone au volant ne semblent faire reculer la périlleuse tendance. Certains automobilistes n'hésitent pas à décrocher le téléphone portable quand ils sont au volant. Si la vue de la police routière est parfois le commencement de la sagesse, l'absence des forces de l'ordre donne libre cours à de lon-

gues conversations suivies de réactions incontrôlées sur la chaussée commune à tous les usagers de la route. L'intensification de la campagne de répression commencée ces deux dernières années n'y change rien. Les sollicitations téléphoniques de nombreux conducteurs d'automobiles apparaissent encore plus denses. Pourtant, l'usage du téléphone au volant est strictement pro-

hibé et sanctionné par le code de la route.

Afin de prendre la pleine mesure sécuritaire tant personnelle que collective de l'interdiction de l'usage du téléphone au volant, il n'est pas sans intérêt de relever que celle-ci ne découle pas d'une quelconque volonté d'empêcher les automobilistes de

communiquer. Ils peuvent le faire après avoir garé convenablement le véhicule. Car la pratique consistant à téléphoner, à répondre à un coup de fil, à envoyer un texto ou à donner suite à un sms en conduisant un véhicule a pour conséquence première d'augmenter immédiatement les risques d'accident de la route. Dans notre contexte socio-culturel où l'extériorisation gestuelle des émotions est souvent immédiate, les exclamations de joie ou de peine d'un conducteur automobile, en fonction des nouvelles qu'il reçoit, peuvent l'entraîner dans de sinistres débordements. A cet égard, les conclusions d'une étude menée au sein des pays de l'Union européenne sont valables pour tous les automobilistes à travers le monde. L'usage du téléphone au volant entraîne une moins bonne appréciation et une faible perception des situations, une altération de l'attention allouée à la conduite et une augmentation du rythme cardiaque traduisant une augmentation de la charge mentale liée à la difficulté de réaliser simultanément deux tâches complexes et incompatibles au plan sécuritaire.

Rentrée scolaire/appui aux élèves

L'association Lumière du développement joue sa partition

Etonam Sossou

Les élèves issus de familles pauvres, des quartier de Be-allaglo et de Sagbadjo peuvent s'estimer heureux. Ils étaient plus de deux cents à avoir le 11 septembre 2019, reçu un appui en fournitures scolaires de l'Association "Lumière du développement" (Ludev). Selon le président fondateur de cette association, Michel Komlan Kanyi, il est nécessaire d'offrir aux enfants venant de ménages à faibles revenus, l'opportunité d'étudier afin de lutter contre la délinquance et la déperdition scolaire. "Aujourd'hui, le monde est confronté à des difficultés exacerbées par la pauvreté malgré les efforts multiformes de nos nations. Dans cet environnement hostile, les enfants dans les milieux pauvres paient le plus lourd tribut et n'ont aucun choix que de décrocher les études pour des aventures au péril de leurs vies", a-t-il ajouté.

La cérémonie de remise des fournitures a été couplée d'une séance de sensibilisation sur les devoirs des



enfants au sein de la famille et à l'école, car l'une des critères de sélection des bénéficiaires de cette association est l'excellence scolaire. "Les besoins sont énormes. Nous souhaiterions que des initiatives de ce genre soient répétitives dans ce milieu. D'autres personnes de bonnes volontés doivent accompagner cette association pour que le nombre de bénéficiaires soit revu à la hausse dans les prochaines années", a déclaré le chef quartier de Be-allaglo, Togbui Péru Apetoglo Allaglo.

Ludev est créée en septembre 2014 et intervient dans le domaine

de la promotion de l'éducation des enfants, la lutte contre la déscolarisation et la non-scolarisation des enfants sur toute l'étendue du territoire. "Nous devons créer l'avenir de nos enfants car ces derniers constituent l'avenir d'abord pour leur famille, leur communauté et partant de toute la nation. Cette année nous allons accompagner 500 enfants à Lomé et dans la région des plateaux" a précisé le Président.

L'association est soutenue dans ses actions par la Brasserie Bb Lomé, la boutique de prêt à porter Phils, GTA Assurances et la société Monfith SA.

Transports / Pour mieux intégrer le corridor Abidjan-Lagos

La route Tema-Aflao, au Ghana, sera élargie à six voies jusqu'aux portes de Lomé

Au Ghana, la route Tema-Aflao (ville voisine de Lomé), qui fait partie du corridor Abidjan-Lagos, sera étendue des 2 voies actuelles à 6. Les pays de la CEDEAO - Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest - ont en effet fait du développement des infrastructures routières une priorité pour une meilleure intégration sous régionale, souligne l'agence

Ecofin, qui rapporte l'information. Selon Divine Odame Appiah, consultant en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, cité par la même source, la route s'étendra sur 100 mètres de largeur (50 m de chaque côté). Le pont de la Basse-Volta à Sogakope, qui traverse le tracé routier, sera également étendu.

Partant de l'embranchement de Tema, à l'est d'Accra, la route longue de 166 km aboutit à Aflao sur la frontière togolaise dans la région de la Volta. Elle constitue une voie internationale importante qui fait partie du corridor transfrontalier Abidjan-Accra-Lomé-Cotonou-Lagos. Cette voie est un vecteur d'intégration régionale et de coopération économique entre le

Ghana et ses partenaires commerciaux de la CEDEAO, spécialement le Togo, le Bénin, le Nigeria et le Niger. Le projet bénéficie d'un financement de la Banque africaine de développement (BAD), du Fonds de la CEDEAO, et de l'Etat du Ghana, précise Ecofin.

Il est rappelé que le corridor Abi-

djan-Lagos est une autoroute divisée en 3 lots. Le lot 1 relie Abidjan, en Côte d'Ivoire à Apemenim, dans la région occidentale du Ghana. Le lot 2 va d'Apemenim à Akanu, dans la région de la Volta, au Ghana, et le lot 3 connecte Akanu à Lagos, au Nigeria. Une fois achevé, on estime que le corridor devrait pro-

mouvoir le programme de la CEDEAO en matière de libre circulation, générer des activités sociales et économiques, dynamiser le commerce transfrontalier et intégrer les économies des pays de la région ; ce qui contribuera à réduire les niveaux de pauvreté.

Dans la région Maritime

La remise des mini-adductions d'eau potable aux populations se poursuit

Dans le cadre du Programme Eau et Assainissement pour l'accélération des Objectifs du millénaire pour le développement (PEA-OMD), le ministère de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise a entrepris, depuis fin juillet 2019, la remise des ouvrages d'eau potable aux populations de la région Maritime. Ainsi, après les populations de Boko, Massékopé, Togoville, Badougbé dans la préfecture de Vo, Badja dans la l'Avé et Adétikopé dans la préfecture d'Agoényivé, les populations de Tchékpo-Dévé dans la préfecture de Yoto, Gbléta-Kpessou et Attitogon dans la préfecture du Bas-Mono ont reçu leurs mini-adductions d'eau, le 5 septembre 2019.

Réalisé par le gouvernement togolais, avec le soutien financier de l'Union européenne, à hauteur de



18,7 millions d'euros (soit 12 milliards 266 millions de francs Cfa), le PEA-OMD couvre un total de 28 localités de la région Maritime, pour une population à desservir de plus de 200 000 habitants.

Le ministère a souhaité un bon usage des ouvrages acquis. Les populations bénéficiaires des trois

localités, elles, ont exprimé leur profonde gratitude pour les ouvrages qui viennent mettre fin aux souffrances liées à l'accès à l'eau potable dans leurs milieux. La remise des ouvrages dans les autres localités concernées par le programme va se poursuivre.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N° 1494 DE LOTO BENZ DU 04 Septembre 2019

Ce mercredi 11 Septembre 2019, nous prenons part au tirage de LOTO BENZ qui porte le N° 1495.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, c'est à LOME et à TABLIGBO que des gros lots ont été enregistrés. Dans les autres villes du pays, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA, qui ont été enregistrés.

Ainsi à LOME, nous avons recensé un lot de 1.000.000F CFA, gagné auprès de l'opérateur 6308.

A TABLIGBO, c'est un lot de 1.250.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance sur le point de vente 8006.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNE CHANCE A TOUS!!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1495 de LOTO BENZ du 11 Septembre 2019

Numéro de base

33 62 25 26 05

Jusqu'au 30 Septembre 2019



TOGO CELLULAIRE a 21 ans, passez **des appels illimités vers 2 numéros préférés !**



Parlez illimité

complice en intra-réseau

*919*14*1#

300 Fcfa

2 numéros complice
illimité en intra-réseau

Souscription
*919*14*1*1#

1 jour

1000 Fcfa

2 numéros complice
illimité en intra-réseau

Souscription
*919*14*1*2#

10 jours

2000 Fcfa

2 numéros complice
illimité en intra-réseau

Souscription
*919*14*1*3#

30 jours

NB: changement de numéro complice *919*14*1*4# (coût 200f) | Solde : *919*14*1*5#

#21ans #JoyeuxAnniversaire



**LE MEILLEUR RÉSEAU DATA
ET LES APPELS LES MOINS CHERS
AU TOGO !**

